

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION (QUÉBEC)**

**Procès-verbal** d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de La Rédemption du 8 décembre 2025 à 18h30, au Centre municipal Viateur-Labonté la **séance extraordinaire** du Conseil municipal de La Rédemption conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sont présents les conseillers :

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers suivants : Jean-Sébastien Caron, Myriam Morissette, Manon Dubé, Madeleine Perreault et Raynald Bérubé formant quorum sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Rédemption.

La séance est ouverte à 18H45

Absents : M. Germain Picard

### **2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Certificat de la secrétaire-trésorière

Je, soussigné, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Rédemption, certifie par la présente :

Avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil le 4 décembre 2025, soit au plus tard trois (3) jours avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi.

Chantal Tremblay,  
DG, Greffière-trésorière

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **Résolution #25-12-200**

Il est proposé par M. Raynald Bérubé, appuyé par Mme Madeleine Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADMINISTRATION ET FINANCE

3.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-09 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 329 573\$ ET UNE DÉPENSE DE 3 329 573\$ AUX FINS DU FINANCEMENT DU PROGRAMME D'UNITÉS INDIVIDUELLES DE TRAITEMENT DE L'EAU (PUIT) – VOLET 2, ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2025-06

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

#### **4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

##### **4.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-09 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 329 573\$ ET UNE DÉPENSE DE 3 329 573\$ AUX FINS DU FINANCEMENT DU PROGRAMME D'UNITÉS INDIVIDUELLES DE TRAITEMENT DE L'EAU (PUIT) – VOLET 2, ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2025-06**

Madame Manon Dubé, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro no 2025-09 décrétant un emprunt de 3 329 573 \$ et une dépense de 3 329 573 \$ aux fins du financement du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT) – VOLET 2 et abrogeant le règlement 2025-06 ;
- dépose le projet du règlement numéro 2025-09 susmentionné.

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée

#### **6. LEVÉE DE LA SÉANCE** **Résolution #25-12-201**

Il est proposé par Mme Myriam Morissette, appuyé par Mme Manon Dubé et résolu à l'unanimité de levée la séance à 18h47.

---

**Simon-Yvan Caron, maire**

---

**Chantal Tremblay,  
directrice générale et  
greffière-trésorière**

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

---

**Simon-Yvan Caron, maire**